

Date de convocation : 22 mars 2016

Date d'affichage : 1^{er} mars 2016

Date de réunion : 31 mars 2016

ORDRE DU JOUR :

- Compte administratif 2015
- Compte de gestion et affectation du résultat 2015
- Budget 2016
- Investissements
- Questions diverses

Présents : Mrs Jean-Louis BRUXELLE, Jean-Luc LOGIEST, Mme Odile DERYCKE, Joël EUZENAT, Éric DUBUS Mrs François GAUDIN, Éric DERNIS, Laurent VANZWAELMEN, Didier DOMONT, Mme Valérie FERRON, Jacky YOLLENT, *Freddy BOULINGUEZ*, Christophe BOUTHORS

Excusé : *Johnny DERISBOURQUE* donne procuration à Jean-Louis BRUXELLE ,
Pascal MERLIN donne procuration à Joël EUZENAT

Secrétaire de séance : Éric DUBUS

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015

Le compte administratif est présenté par Mme Odile DERYCKE, adjointe et vice-présidente de la commission du budget :

Dépenses de fonctionnement : 364 970.38 €

Recettes de fonctionnement : 494 494.60 €

La section de fonctionnement présente un excédent de : 129 524.22 €

Dépenses d'investissement : 96 731.64 €

Recettes d'investissement : 23 145.75 €

La section d'investissement présente un déficit de : 73 585.89 €

L'excédent total de clôture pour l'année 2014 est de : 55 938.33 €

Compte tenu des excédents antérieurs, le résultat de clôture du compte de gestion 2015 présente un excédent de 785 758.35 €

Le conseil municipal adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2015 à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Fonctionnement : 692 093 €

Investissement : 93 664.83 €

BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente le budget 2016 tel qu'il a été préparé par la commission du budget.

Il propose de laisser les taux d'imposition des trois taxes au même niveau que l'année 2015, soit :

- *Taxe d'habitation : 6.47 %*
- *Taxe foncière (bâti) : 11.62 %*
- *Taxe foncière (non bâti) : 30.53 %*

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 1 201 961 € avant le virement de 710 021 € à la section d'investissement (reste 491 940 € en dépenses de fonctionnement).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 827 385 € après le versement de 710 021 € de la section de fonctionnement.

Projets d'investissement pour l'année 2015 :

- *Aménagement du cimetière 100 000 €*
- *Travaux fenêtres école : 50 000 €*
- *Travaux atelier municipal et autres bâtiments : 100 000 €*
- *Eclairage public : 50 000 €*
- *Acquisition de matériel 50 000 €*
- *Accessibilité : 50 000 € (pour le démarrage en 2016)*
- *Provision pour achat terrains : 399 335 €*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le budget 2016 tel qu'il est présenté par M le Maire.

QUESTIONS DIVERSESCentre aéré

M. le maire informe le conseil municipal que les enfants de Vecquemont ont la possibilité de s'inscrire au centre aéré organisé par l'association DIABOLO pour les vacances de printemps.

Le prix de journée est de 20.18 € par enfant. La participation des familles est de 7.27 €.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer le règlement de la différence, soit 12.91 € par jour et par enfant.

Cette participation viendra en déduction du budget alloué par an et par enfant. Ce budget sera fixé dès réception des barèmes de la ville de Corbie avec laquelle notre commune a signé une convention.

Classement des terrains appartenant aux consorts CAZIER

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M Patrick CAZIER qui sollicite une modification du classement des parcelles situées au Martellois :

- Parcelle AB 137 pour 2 ha 18 a 05 ca actuellement classée en zone NA, à passer en zone U pour urbanisation progressive de l'ordre de 8 lots.
- Parcelle AB 138 pour 26 a 36 ca actuellement classée en zone agricole à passer en zone AU
- Parcelle AB 139 pour 13 a 09 ca actuellement classée en zone NC à passer en zone U en urbanisation quasi immédiate.

Mr le Maire explique que la commission urbanisme a trois années pour travailler avec la Communauté de Communes du Val de Somme pour présenter un projet d'urbanisation de notre commune pour les 10 années à venir. La commune souhaite un échelonnement des constructions de l'ordre de 3 à 4 par an dans différents secteurs de la commune pour éviter tout blocage ou excès de prix.

Le projet s'articule sur le SCOT et le PLH avec le souci de prélever de façon harmonieuse et douce les terres agricoles, de préserver le cadre de vie et les ressources naturelles, de maintenir le tissu économique et enfin de valoriser le paysage.

M. le Maire et le conseil municipal souhaitent que la commune puisse acquérir des terrains constructibles de manière à gérer l'urbanisation du village dans de bonnes conditions.

Compte tenu de ce contexte, les Consorts CAZIER pourront exprimer leur demande lors de la réunion publique prévue au cours de l'élaboration du PLUI.

Jardins communaux

M. le Maire fait remarquer que le chemin ainsi que la zone engazonnée sont endommagés par le passage quotidien de véhicules.

Un arceau empêchant le passage des voitures sera installé.

Achat de mobilier urbain

Des distributeurs et poubelles pour les déjections de chiens (avec mention d'une amende de 35 € pour le non-respect de la propreté) seront installés :

- A proximité de l'école
- A l'église
- A l'emplacement de l'abri bus
- Près du cimetière
- Dans l'impasse de l'allée des acacias.
- Près de l'aire de jeux et du terrain de foot

Une information sera faite également aux cavaliers qui sont priés de ramasser les crottins laissés sur la voie publique.

Panneaux de signalisation

M. le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes prend en charge 50 % du prix des panneaux de signalisation dont le montant HT s'élève à 2 241.91 €

Il restera à la charge de la commune :

- *Le marquage au sol : sur les dos d'âne, stationnement avenue des lilas, ligne de milieu de chaussée à l'intersection allées des anémones et jacinthes, place handicapé allée des myosotis.)*
- *L'acquisition de deux miroirs pour assurer la visibilité en sortant de la salle des associations et des ateliers municipaux.*

Sur proposition de Mr le Maire, limiter la vitesse à 30 km / heure sur l'ensemble du village pour assurer la sécurité des enfants et des administrés. Le conseil municipal a accepté cette proposition à l'unanimité.

- *Des panneaux de limitation à 30 km (à apposer à chaque entrée de village)*

Un panneau clignotant pourrait être installé à proximité de l'école.

Fête du 14 juillet

Le repas cochon de lait aura lieu le 14 juillet à midi, le feu d'artifice se déroulera cette année à Daours.

L'association les archers de l'enclos propose leur animation pour un montant de 150 €.

Le conseil municipal accepte la proposition pour cette animation qui rencontre un vif succès.

Association chasse au marais

M. le maire informe l'assemblée que tous les conseillers municipaux sont invités à l'assemblée générale de l'association de chasse aux marais qui aura lieu le vendredi 1^{er} avril à 19 h.

La séance est levée à 22 h 45